

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 DECEMBRE 2016

SUBVENTIONS :

- ATHLETIC CLUB Aubigny (NAP)	250 €
- ATHLETIC CLUB Aubigny (Cross du 11.11.16)	50 €
- ECOLE DE MUSIQUE Aubigny (2 élèves)	100 €
- CFA BTP Indre (1 élève)	70 €

FINANCES :

Validation du règlement de la salle des fêtes 2017, maintien des tarifs identiques à 2016 : lors de la réservation de la salle, un chèque de caution sera exigé et rendu à la signature de l'état des lieux établi après la manifestation.

Le Conseil Municipal décide d'offrir des cadeaux listés comme suit :

- Livres aux enfants de l'école -Noël 2016 : 852,67 € ttc.

Délibération modificative de crédits N° 3 budget commune.

Institution de la redevance pour occupation du domaine public par des ouvrages de réseaux publics de distribution de l'électricité.

Institution de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité.
Non augmentation des loyers des logements communaux situés 1 B et C rue du 8 mai suivant procédure OPH 18

Baisse de l'indemnité du 4^{ème} Adjoint : L. Pigeat a demandé à être allégé de sa charge à cause de son activité professionnelle. Il conserve sa fonction mais il a été décidé de baisser son indemnité de 15,90 à 4 %.

DIVERS :

- Adhésion au service d'instruction des applications du droit des sols (ADS) de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne au 01/01/2017.
- Autorisation du transfert des données cadastrales de la Commune vers le service urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne
- Bilan du téléthon 2016 : 2 098,50 €.